

Projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny

Réunion publique du 7 novembre 2017

Compte-rendu

INFORMATIONS

• **Date**: 7 novembre 2017

Ville: BobignySalle: Max Jacob

• Horaires: 19h20 - 22h45

Nombre de participants : environ 150

Animateur de la séance : Renaud Dupuy, Directeur général de Neorama (AMO)

• Intervenants:

- Jacques Gautier, Président du Syctom
- Stéphane de Paoli, Maire de Bobigny
- Martial Lorenzo, Directeur général des services du Syctom
- Catherine Boux, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets du Syctom
- Pierre Hirtzberger, Directeur général des services techniques du Syctom
- Jacques Roudier, Garant CNDP de la concertation préalable sur ce projet
- Sophie Deschiens, Déléguée spéciale à l'économie circulaire au Conseil régional d'Ile-de-France
- Francis Redon, Président d'Environnement 93
- Flore Berlingen, Directrice de Zero Waste France
- François Mouthon, Président de l'ARIVEM
- Assoumany Mlachahahé, représentant des salariés, VALORAM
- **Documentation mise à disposition des participants :** Lettre d'information n°2, Dossier de concertation, synthèse du dossier de concertation, Analyse comparative « Collectes séparatives des biodéchets sur quatre territoires ».
- **Présentations**: les présentations diffusées en séance sont disponibles sur le site internet du projet. Elles ne sont pas retranscrites dans ce compte-rendu, à moins que des informations supplémentaires aient été apportées.
- Interventions (questions et avis des participants): 34

INTRODUCTION

Monsieur le Maire de Bobigny, **Stéphane de Paoli**, prononce un mot d'accueil dans lequel il remercie les participants pour leur présence. Il espère que l'ensemble des interrogations des habitants seront entendues et trouveront des réponses.

Monsieur le Président du Syctom, **Jacques Gautier**, prononce un mot d'introduction et remercie les personnes présentes pour leur participation. Elu le 20 octobre 2017, il rappelle qu'il succède à Hervé Marseille à la présidence du Syctom. Il est le Maire de Garches, le Vice-président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense. Il siège également au Syctom depuis 2001 et présidait jusqu'au 31 décembre 2016 le SYELOM, l'équivalent du Sitom 93, dans les Hauts-de-Seine.

Il signifie aux élus et aux participants de la réunion publique qu'il s'inscrit dans la continuité de la politique menée par Hervé Marseille. Il revient notamment sur l'action que son prédécesseur a conduite envers les salariés du centre. En 2015, la chaîne de tri a été modernisée permettant ainsi



d'améliorer leurs conditions de travail. De plus, il rappelle que désormais une place est réservée au sein du Bureau du Syctom pour les maires des villes dotées d'une installation du Syctom de gestion des ordures ménagères résiduelles sur leur territoire et confie ne pas ignorer les positions des élus du territoire sur le projet. Il rappelle qu'aucune décision ne sera prise par le Syctom allant à l'encontre des avis des élus locaux.

Il précise que le Syctom s'engage pour que l'installation fasse honneur à son quartier, aux Villes de Bobigny et de Romainville et au territoire. L'accès au site et son intégration urbaine seront particulièrement travaillés, comme ce qui a été réalisé pour les installations d'Issy-les-Moulineaux ou encore de Paris XVII.

Il remercie Stéphane de Paoli pour sa présence et son accueil puis Sabine Rubin, Députée de la 9ème circonscription de Seine-Saint-Denis, Corinne Valls, Maire de Romainville, Sophie Deschiens, Déléguée régionale à l'Economie circulaire du Conseil régional, Gérard Cosme, Président d'Est Ensemble, et tous les élus du territoire et du Syctom pour leur présence.

Après avoir rappelé que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a validé le processus de concertation préalable suite à la saisine du Syctom en début d'année 2017, il évoque la désignation, par la CNDP, de Jacques Roudier en qualité de garant de la concertation préalable. En ce sens, il rappelle les moyens mis en œuvre pour réaliser cette concertation et favoriser le dialogue avec le public : deux réunions publiques, une exposition itinérante en dix étapes sur cinq communes, et enfin quatre ateliers thématiques comptant sur la participation de membres du Comité de suivi, d'élus, d'associations, de riverains, de salariés des entreprises exploitantes et pour lesquels une trentaine de documents techniques ont été spécifiquement rédigés.

Il fait le constat que la concertation préalable arrive à son terme, après quatre mois au cours desquels le respect, l'écoute et la prise en compte des avis divergents exprimés ont été de rigueur.

Il termine en précisant que le Syctom a des obligations qui lui sont assignées par la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV), telles que la fin de la mise en décharge, l'extension des consignes de tri pour les emballages et la généralisation du tri à la source des biodéchets. Les réponses du Syctom à ces obligations légales sont désormais compilées dans plusieurs documents portant contribution à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce document a été adopté à l'unanimité des membres du Syctom réunis en séance, , le lundi 6 novembre 2017.

En conclusion, quelle que soit la solution finale retenue, **Jacques Gautier** affirme que le Syctom remplira l'ensemble de ses obligations.

A sa suite, **Jacques Roudier** présente son rôle en tant que garant de la concertation préalable. Il s'agit d'un tiers de confiance qui a été nommé par la CNDP dans le cadre d'une concertation au sens du Code de l'environnement. Neutre et impartial, il ne prend pas partie sur le fond du projet, et est indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage. Sa mission est de veiller à ce que les échanges se déroulent dans le respect des règles du débat public et à ce que les questions posées reçoivent une réponse. Et enfin, il s'assure que les positions soient argumentées et veille au respect mutuel entre les intervenants. De plus, il est attendu de la part du garant l'élaboration d'un bilan de la concertation, qui sera présenté devant la CNDP le mercredi 6 décembre et rendu public sur le site du Syctom et de la Commission.

Renaud Dupuy acte le début de la réunion publique en rappelant aux participants de se présenter avant chaque prise de parole. Il annonce que la séance plénière se divisera en quatre parties, ponctuées de temps d'échanges. Tout d'abord, le Syctom présentera le bilan quantitatif de la démarche de



concertation, puis sa stratégie et le dimensionnement du projet et enfin les solutions techniques envisagées pour le projet, avant de terminer en présentant les prochaines étapes.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

PRESENTATION AU PUBLIC N°1

Martial Lorenzo prend la parole et présente le bilan quantitatif de la concertation préalable.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ECHANGES N°1

Intervention n°1

Un habitant du quartier des Bas-Pays à Romainville souligne la qualité de la visite de l'installation organisée dans le cadre de la Journée Portes Ouvertes du 7 octobre 2017 mais explique qu'il a été étonné d'apprendre que 45 000 tonnes de déchets réceptionnés à Romainville sont valorisées, soit, , 10% de l'ensemble des déchets réceptionnés sur site, (centre de tri et centre de transfert confondus). De plus, au regard du coût estimatif du projet, il considère peu ambitieux le passage de 45 à 60 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives multimatériaux réceptionnées sur site.

Intervention n°2

Une habitante de Bobigny, résidant rue Pasteur à environ cinq cents mètres du site, regrette de recevoir pour la première fois dans sa boîte aux lettres un document d'information relatif au projet (la lettre d'information n°2). Elle dit ne pas s'exprimer sur le fond du projet mais conteste les modalités d'information sur les réunions qui se sont tenues dans le cadre de la concertation. Elle déplore le fait que l'exposition itinérante n'ait pas réalisé d'étape au marché de la Ferme de Bobigny, situé à proximité de l'installation. Et enfin, elle estime que la lettre d'information n'apporte pas suffisamment d'explications sur le projet.

Renaud Dupuy précise qu'un dispositif d'information visait à permettre au public, tout au long de la concertation, de participer et de contribuer, notamment grâce au site internet.

Intervention n°3

Flore Berlingen rappelle que l'association Zero Waste France a participé aux quatre ateliers thématiques, ainsi qu'à la réunion publique d'ouverture de la concertation. Elle indique que l'association fait un constat différent de celui du Syctom en termes de participation en précisant que chaque atelier a réuni une vingtaine de personnes dont la moitié était concernée professionnellement par le projet. C'est pourquoi, l'association a décidé d'adresser un courrier au Président de la CNDP signalant son désaccord avec la règle selon laquelle la participation aux ateliers thématiques était conditionnée par la production d'une « contribution », soit d'une note écrite à transmettre au Syctom en amont de chacun des ateliers. Selon l'association, cette règle constituait un obstacle à la participation des citoyens.

Intervention n°4

Au regard de la communication autour de la concertation présentée par le Syctom, un habitant de Bobigny, résidant également rue Pasteur, complète en demandant une explication sur l'origine de la faible participation aux ateliers thématiques. Il confirme avoir reçu la seconde lettre d'information mais n'avoir rien reçu auparavant. Puis, il s'interroge sur le choix de la salle Max Jacob pour la tenue de la réunion publique, mentionnant l'existence de la salle Pablo Neruda à Bobigny ou de salles à



Romainville. Et enfin, il établit une analogie entre le précédent projet et l'actuel, considérant que le premier s'était déroulé de façon confidentielle.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo se réjouit que la Journée Portes Ouvertes ait permis au public de mesurer les efforts à poursuivre en termes de tri. Il rappelle que la mission du Syctom est de traiter les déchets produits par les habitants, qui sont collectés et apportés par les collectivités. Il précise aussi que, sur la zone urbaine dense que représente l'Ile-de-France, le geste de tri n'est pas encore entièrement intégré dans les pratiques. De fait, le Syctom dispose d'une capacité de tri supérieure au tonnage qui lui est apporté. Il invite donc tous les participants à la réunion publique à poursuivre les efforts. En effet, entre 2006 et 2017, le tonnage de collectes sélectives réceptionné dans les centres du Syctom a très peu évolué.

Concernant l'information du public, **Martial Lorenzo** n'exclue pas qu'il y ait pu avoir des erreurs de boitages et s'engage à ce que le Syctom procède à une vérification auprès du prestataire qui en a eu la charge. En effet, le Syctom a fait appel à une société de routage reconnue qui a diffusé massivement les deux lettres d'information. Il rappelle que de nombreux moyens ont été mis en œuvre pour permettre l'information du public, dont des encarts presse et le site internet dédié au projet.

En réponse à l'intervention de Zero Waste France et au manque de transparence supposé du Syctom, il précise que l'ensemble du processus a été soumis à la CNDP, et qu'un Comité de suivi s'est réuni à de nombreuses reprises depuis le mois d'avril 2017 et a entériné le dispositif mis en œuvre. D'autre part, le Syctom n'a refusé aucune participation aux ateliers thématiques. Ces ateliers ont réuni des groupes techniques de travail. C'est pourquoi, les contributions servaient de base aux échanges entre les différents participants. L'ensemble de ces contributions a été publié au fur et à mesure de leur réception par le Syctom sur le site internet du projet.

Intervention n°5

Un riverain signale que la concertation préalable s'est déroulée sur une période de quatre mois et non de cinq mois. De plus, il considère que le rôle des élus a été largement mis en avant au détriment du rôle des citoyens lors de l'intervention du Président du Syctom en début de séance. En ce qui concerne la forme de la concertation, il approuve les précédentes interventions de riverains et de Zero Waste France. Enfin, il admet la nécessité de réaliser un effort collectif, tout en considérant que le Syctom devrait également accentuer ses efforts en termes de collecte et de recyclage des déchets.

Réponse du maître d'ouvrage

Jacques Gautier confirme que l'ensemble des parties prenantes du projet est en cause en ce qui concerne le développement du geste de tri. Toutefois, il rappelle que le Syctom est en charge du traitement des déchets. Ce sont les collectivités, à travers les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui ont en charge la collecte des déchets. Il reconnaît les difficultés liées au tri en zone urbaine dense, et notamment en habitat vertical.

Par ailleurs, Jacques Gautier rappelle que le Syctom encourage la sensibilisation auprès des habitants par le biais de différents dispositifs, notamment grâce aux ambassadeurs de tri, aux déchèteries mobiles ou encore à la construction d'un centre de tri dans le 17^{ème} arrondissement de Paris au cœur d'un quartier dense.

Intervention n°6



En complément de sa précédente intervention concernant le taux de 10% de collectes sélectives multimatériaux réceptionnées sur le site, un habitant du quartier Bas-Pays à Romainville fait remarquer qu'après discussion avec des éboueurs du territoire, ces derniers estiment collecter 30% de déchets issus de cette collecte sélective. Il s'interroge donc sur l'écart de 20 points entre le pourcentage de déchets recyclés par le Syctom sur le site et le pourcentage estimé par les éboueurs.

Intervention n°7

Une habitante de Pantin, dit n'avoir jamais reçu de document d'information sur le projet. Cette dernière indique s'être intéressée au précédent projet. Elle informe que la ville de Pantin a supprimé un jour de collecte de déchets, sans concertation avec les citoyens. De plus, quatre semaines se sont écoulées sans que le ramassage de la poubelle de tri ne soit effectué. Elle compte sur les relations entretenues entre Est Ensemble et le Syctom pour résoudre ce problème.

Intervention n°8

Corinne Bord, conseillère régionale, dit avoir reçu la lettre d'information n°2 dans le cadre de son mandat d'élue. En revanche, en tant qu'habitante de Noisy-le-Sec, elle indique ne pas l'avoir reçue. Cette incohérence l'interroge, elle remet en cause l'usage de l'expression de « concertation exemplaire » utilisée par le Syctom dans la seconde lettre d'information, tout en précisant que ce projet engage les habitants pour les trente prochaines années et qu'il est donc nécessaire de les informer, au même titre que les élus.

Renaud Dupuy indique que le dispositif d'information mené en amont de la réunion publique d'ouverture a été le même que celui mis en place pour la réunion publique de clôture.

Réponse du maître d'ouvrage

Jacques Gautier rappelle que les informations relatives aux temps de la concertation préalable étaient disponibles dans les journaux locaux. Il précise également que le Syctom se retournera contre la société chargée de la distribution des lettres d'information si son boîtage a effectivement été incorrectement mené et demande aux personnes n'ayant pas reçu la lettre d'information de transmettre leur adresse postale au Syctom.

Intervention n°9

Une habitante de Noisy-le-Sec, vivant près de l'installation du Syctom, dit ne pas avoir reçu d'information concernant le projet, signalant que c'est son entourage qui l'a tenue informée de l'organisation de la réunion publique de clôture.

Intervention n°10

Une habitante de Pantin se demande pourquoi la lettre d'information n'a pas été jointe aux journaux municipaux, plutôt que de communiquer au travers d'un encart. Elle ajoute que la distribution du flyer d'invitation à la réunion publique de clôture s'est effectuée le vendredi 3 novembre aux abords du métro, par temps pluvieux, ce qui ne permettait pas d'informer largement.

Intervention n°11

Une habitante de Romainville demande une identification à main levée en séance des riverains ayant reçu la lettre d'information dans leur boîte aux lettres. Elle rappelle que la réunion publique d'ouverture a eu lieu le mercredi 5 juillet, à la veille des vacances scolaires. Elle complète en renouvelant la demande consistant à savoir pourquoi la lettre d'information n'a pas été glissée dans le journal municipal. Enfin, elle s'interroge sur la destination de l'argent consacré à cette distribution.

Intervention n°12



Hélène Zanier, membre de l'association Environnement 93, revient sur la distinction faite entre la collecte et le traitement des déchets. Elle reconnaît que ce sont les établissements publics territoriaux qui sont chargés de la collecte des déchets mais rappelle que ce sont des élus locaux qui siègent au Syctom. De ce fait, elle considère que la responsabilité est commune. Elle considère que l'argument selon lequel le Syctom traite les déchets qu'il reçoit n'est pas recevable, puisqu'il en va également de la responsabilité des élus, et donc des impôts des citoyens.

Réponse du maître d'ouvrage

Jacques Gautier rappelle qu'il s'agit également de la responsabilité des citoyens. La réglementation a prévu trois échelons : le citoyen, les collectivités en charge de la collecte et enfin le syndicat en charge du traitement. Il s'agit donc d'un travail partagé entre trois entités différentes. Le point de départ est basé sur le citoyen et son rapport au tri. Or, il a été démontré que les Français ne triaient pas suffisamment. Partout en France, au cours de réunions publiques recouvrant les mêmes thématiques, il a été constaté qu'il y avait systématiquement des personnes intéressées, élus, associations, citoyens, etc. Toutefois, ce n'est pas suffisant, il s'agit d'un travail collectif.

Jacques Gautier invite à nouveau les personnes n'ayant pas reçu la lettre d'information à noter leurs coordonnées à l'issue de la réunion, afin de permettre au Syctom de procéder à des vérifications.

PRESENTATION AU PUBLIC N°2

Au cours de cette présentation, **Catherine Boux** présente la stratégie du Syctom et le dimensionnement du projet.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Sophie Deschiens, Déléguée spéciale à l'Economie circulaire, rappelle que la région compte douze millions d'habitants et que le Syctom représente 5,6 millions d'habitants.

Sophie Deschiens rappelle que la loi a confié aux régions la responsabilité d'élaborer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). En juin 2017, une commission consultative d'élaboration de ce plan a été installée par Chantal Jouanno, alors Vice-présidente en charge de l'Environnement. Lors de l'installation de la commission, les modalités d'élaboration du plan ont été définies, en même temps qu'étaient rappelés les objectifs de la LTECV. Depuis lors, différents groupes de travail ont été constitués regroupant l'ensemble des acteurs concernés.

Le jeudi 7 décembre prochain, la commission consultative se réunira à nouveau afin de présenter l'état des lieux actuellement en cours d'élaboration. Les orientations stratégiques de la Région, tenant compte des spécificités franciliennes, seront alors proposées. Les objectifs seront territorialisés insistant particulièrement sur la nécessité de développer la prévention et d'encourager la valorisation matière et énergétique. Ce projet de plan, ainsi que son rapport environnemental, doivent être présentés en juillet 2018. Puis, ils seront soumis à enquête publique. L'approbation finale aura lieu au cours du deuxième semestre de l'année 2019. Il s'agira d'une planification s'étalant sur six années, à l'horizon 2025, et sur douze années, à l'horizon 2031.

ENVIRONNEMENT 93



Francis Redon établit un bilan d'étape de la concertation préalable. Après le bilan quantitatif présenté par le Syctom, il présente sa lecture de l'aspect qualitatif de la concertation.

Francis Redon revient sur l'ancienneté de l'installation située à Romainville, son architecture, sa vétusté et notamment les nuisances olfactives qu'elle dégage. Il reconnaît donc impératif sa reconstruction.

En considérant le précédent projet, il précise que la concertation en amont du projet s'avérait obligatoire, ce qui justifie l'organisation de la concertation préalable sous l'égide de la CNDP. Il rappelle les mots prononcés par l'ancien Président du Syctom, Hervé Marseille, lors de la réunion publique d'ouverture indiquant que la concertation visait à informer le public, lui donner la parole pour ensuite permettre au Comité syndical du Syctom de choisir. Au terme des échanges tenus durant les quatre mois de la concertation — qu'il rapporte à deux jugeant que les vacances scolaires d'été ne font pas partie de la concertation préalable — il note une certaine frustration de la part des associations, jugeant le processus insatisfaisant. Au cours des ateliers thématiques, les participants ont été écoutés *poliment* mais il souhaiterait savoir comment ces propos vont être considérés par la suite. Il regrette que le public n'ait pas participé largement à ces ateliers, reprenant la raison évoquée par Flore Berlingen au cours de sa présentation. Il craint que les élus du Comité syndical se positionnent sur des hypothèses qui n'ont pas été correctement débattues.

Francis Redon revient sur deux principes précisés à l'article 4 de la Charte de la participation du public : le pouvoir d'initiative du citoyen et le principe de co-construction. Dans le cadre de cette concertation, il s'interroge sur la manière selon laquelle les citoyens ont été écoutés. Compte tenu des questions qui n'ont pas eu de réponse, il considère que la concertation ne pourra pas être clôturée.

En ce qui concerne les différentes solutions techniques, Environnement 93 encourage le transport fluvial, saluant son caractère vertueux dans un contexte urbain en pleine mutation.

Francis Redon confirme l'opposition d'Environnement 93 à la solution n°3. Il indique la caducité de cette solution dès le vote de la note de positionnement d'Est Ensemble refusant l'installation d'une chaufferie CSR. De plus, il pense que le réseau de chauffage urbain n'est pas nécessaire sur ce territoire.

En ce qui concerne la solution n°2, Francis Redon considère que le débat est inachevé et que des incertitudes demeurent à son sujet. Il s'appuie sur l'étude d'un graphique du Syctom justifiant le stockage de déchets dans le but d'alimenter des incinérateurs. Le graphique présente deux cycles, le premier pendant lequel il y a une pénurie de matières combustibles et le second pendant lequel il y a un surplus de combustibles. Entre octobre et mars se situe le cycle au cours duquel il y a une pénurie de matières combustibles, le Syctom prévoit donc un stock de 10 000 tonnes à Romainville. Or, il informe que ce chiffre s'avère insuffisant. De plus, le Syctom a présenté des exemples étrangers d'installation fonctionnant grâce à la solution n°2, tels que les usines de Lacchiarella en Italie et de Frog Island en Grande-Bretagne. Selon lui, l'environnement de ces installations n'est pas le même que celui de Romainville, s'agissant de milieux ruraux ou de milieux urbains industriels, et que le 4 août 2014, un incendie s'est déclaré dans l'usine de Frog Island dont la cause n'est pas connue.

De ce fait, pour lui, le public aspire à disposer de plus amples informations concernant la solution n°2. **Francis Redon** craint l'émanation de nuisances olfactives suite à l'assèchement des déchets. Il indique qu'Environnement 93 se positionne contre la solution n°2.

Selon lui, la solution n°1 serait la plus adaptée au projet de reconstruction du site. Il soumet quelques propositions complémentaires. Compte tenu de la sous-capacité structurelle du Syctom en termes de traitement des collectes sélectives multimatériaux, il encourage à porter la capacité de 45 000 à 80



000 tonnes, au lieu de 60 000 tel que présenté par le Syctom. En ce qui concerne la déchèterieressourcerie, il rappelle que la Région était intervenue lors de la phase de dialogue territorial
(organisée par le Syctom en amont de la concertation préalable) et avait jugé les déchèteries du
Syctom peu ambitieuses. Ainsi, il incite à se renseigner auprès d'autres modèles français, notamment
à se rapprocher du modèle de « supermarché inversé » du SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal
de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde). De même, le SEAPFA (Syndicat
d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye) en charge de la collecte des
déchets d'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, de Sevran, de Villepinte et de Tremblay-en-France,
dispose d'un réseau de déchèterie exemplaire. Il insiste sur le fait qu'il existe des modèles à suivre en
Seine-Saint-Denis.

Et enfin, **Francis Redon** présente un tableau démontrant l'impact positif de la collecte sélective des biodéchets sur l'ensemble des collectes sélectives dans des villes où ce type de collecte est en vigueur depuis plusieurs années, telles que San Francisco, Liège, Barcelone et Milan. Il a été constaté que la collecte de l'ensemble des recyclables y était largement supérieure à celle constatée sur le territoire du Syctom.

Pour conclure, à ce stade du projet, Environnement 93 considère que plusieurs éléments sont manquants :

- un bilan financier complet pour chaque scénario incluant les coûts d'exploitation et le détail des deux hypothèses concernant la continuité de circulation le long du canal de l'Ourcq;
- un bilan environnemental incluant les impacts liés au transport et l'énergie grise correspondant à chaque solution ;
- les indicateurs mesurant la participation des équipements projetés aux objectifs de la LTECV en particulier pour la valorisation matière.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

ZERO WASTE FRANCE

Flore Berlingen présente l'association Zero Waste France rappelant que son objectif principal est de promouvoir la réduction des déchets en encourageant les démarches tendant vers le zéro déchet et le zéro gaspillage.

Flore Berlingen explique les raisons qui ont poussé l'association a décidé de participer à cette concertation. Il s'agissait de s'assurer que le projet tendait vers le zéro déchet. Dans le cadre des autres projets portés par le Syctom, à l'instar du projet d'Ivry Paris XIII, Zero Waste France a élaboré le plan B'OM (Baisse des Ordures Ménagères) dans lequel l'association s'est intéressée à la question de la production de déchets sur le territoire du Syctom et au potentiel de réduction grâce au tri. Elle indique que les résultats de leurs prévisions diffèrent des résultats obtenus par le Syctom. L'association se demande quels types de déchets seront présents dans les poubelles, et en quelle quantité. De ce fait, l'interrogation porte sur le type d'installation dont le territoire aura besoin dans le futur.

Puis, **Flore Berlingen** précise que Zero Waste France concentre ses efforts sur l'étude des gisements, c'est-à-dire la quantité de déchets que le Syctom traite. La construction des prévisions de gisements se base sur trois variables : la population prévisionnelle, la quantité de déchets produite par habitant et la pratique du tri. La crise économique, la réglementation et les actions de sensibilisation et enfin les politiques de dépenses publiques sont autant de facteurs susceptibles de faire varier ces paramètres. Elle précise qu'un scénario tendanciel de prévision des gisements est avant tout un choix politique.



Ainsi, Zero Waste France est en désaccord avec les prévisions du Syctom. **Flore Berlingen** explique que la quantité de déchets produits par habitant a augmenté de façon continue des années 1960 jusqu'aux années 2000. Puis, à partir des années 2000, la quantité de déchets produits a commencé à baisser. Sur le territoire du Syctom, à partir des années 2000, la diminution des déchets s'est réalisée. Néanmoins, en comparaison avec la baisse tendancielle de la quantité de déchets et les objectifs de la LTECV, les prévisions du Syctom s'avèrent moins ambitieuses.

Flore Berlingen demande des explications au Syctom sur l'origine de la prévision selon laquelle la baisse des déchets se ralentirait alors que le contexte social et réglementaire est favorable à la réduction de la production de déchets. De plus, selon l'association, les prévisions du Syctom ne permettent pas de respecter la LTECV. La LTECV a pour objectif une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020 ce qui, appliqué au territoire du Syctom, devrait permettre le passage de 445 kg de déchets par an et par habitant en 2010 à 400 kg en 2020, alors que les prévisions du Syctom indiquent un passage à 408 kg en 2020, et à 402 kg en 2025.

Ensuite, **Flore Berlingen** revient sur la troisième variable à partir de laquelle se construisent les prévisions de gisements et signale que le territoire du Syctom souffre d'un retard important concernant la pratique du tri. Le taux s'élève à 13,4%, alors que des métropoles françaises obtiennent de meilleurs résultats, telles que Lyon ou Nantes. Elle reconnaît les difficultés incombant aux zones urbaines denses mais se demande si cela justifie des performances deux fois moins élevées que dans d'autres villes.

Face à cette situation, Zero Waste France présente deux choix : poursuivre la construction d'usines, ou mettre en place des plans d'actions ambitieux afin de rattraper les retards du territoire, et se montre à la faveur du second.

Pour conclure, elle préconise la réalisation d'un plan de rattrapage sur deux fronts : la quantité et le tri des déchets. Elle estime que la remarque selon laquelle le Syctom est en charge du traitement et non de la collecte n'est pas recevable.

Elle admet les difficultés associées à un territoire urbain dense mais encourage l'accentuation des efforts et insiste pour que l'investissement public soit destiné à la réduction de la production des déchets.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

TEMPS D'ECHANGES N°2

Avant de commencer les échanges avec le public, **Catherine Boux** souhaite s'exprimer sur les sujets précédemment abordés par les associations. Concernant le sujet de la conformité à la LTECV qui fixe les échéances et des objectifs chiffrés, elle rappelle que la loi portant sur un périmètre national, fixant des objectifs à remplir à l'échelle nationale. Or, le Syctom représente 5,6 millions des Français. L'ambition du Syctom est de contribuer aux objectifs nationaux fixés par la LTECV. Chaque territoire définit sa stratégie et sa politique d'intervention dans le sens des objectifs définis par la loi. La LTECV ne contraint pas le Syctom à atteindre certains niveaux mais le contraint à se conformer aux exigences réglementaires, telles que l'obligation du tri à la source des déchets organiques ou encore l'extension des consignes de tri. Le Syctom respecte ces obligations et tient compte de leur mise en place pour ensuite déterminer quel niveau il aura atteint aux horizons 2025 et 2031. En ce sens, le Syctom considère que le projet est conforme aux objectifs de la LTECV.



Ensuite, **Catherine Boux** souhaite revenir sur les lacunes en termes de tri constatées sur le territoire du Syctom. Tous les acteurs concernés, que cela soit les collectivités à compétence traitement ou à compétence collecte, déploient des moyens de sensibilisation. Toutefois, il est à noter qu'il sera nécessairement plus difficile d'atteindre le même niveau que des collectivités qui ont, actuellement, de meilleurs résultats. **Catherine Boux** insiste sur la différence qui réside entre le fait d'être conforme à la loi et le fait d'atteindre les objectifs fixés par la loi sur un périmètre de moindre importance que l'échelon national.

Concernant les comparaisons avec d'autres métropoles françaises, **Catherine Boux** rappelle qu'il est essentiel de prendre en compte le contexte territorial. A titre d'exemple, la densité de population à Nantes est bien plus faible que celle du territoire du Syctom. Les situations étant différentes, les moyens requis sont différents. Lorsque sont établies des comparaisons, il est important de prendre en compte l'ensemble des paramètres, étant donné que la problématique des déchets contient également un pan sociologique.

Catherine Boux termine en concluant, qu'aux horizons 2023 et 2030, la volonté du Syctom n'est pas d'augmenter l'incinération, mais bien de mettre fin à la mise en décharge.

Intervention n°1

Gianni Carrozza, habitant de Noisy-le-Sec, se demande pourquoi le Syctom ne parvient pas à imposer aux organismes en charge de la collecte ses exigences, notamment concernant la mise en place d'une collecte séparative des biodéchets.

Il est souvent fait mention de l'exemple de la ville de Milan, toutefois il souhaite mettre en avant les 3 000 communes italiennes qui réalisent cette collecte séparative des biodéchets. Il a été constaté que les communes ayant instauré cette collecte ont vu le taux de déchets valorisés augmenter d'environ 30%. De plus, la collecte des biodéchets a permis la création d'emplois non délocalisables.

Par ailleurs, il souligne qu'aucun élu n'était présent lors de la visite organisée à Milan.

Il conclut en disant que sur les premières années suivant l'instauration de la collecte séparative des biodéchets une légère augmentation des coûts de la collecte par rapport aux coûts de traitement avait été constatée. Néanmoins, une baisse des deux coûts s'opère par la suite permettant de réaliser d'importantes économies d'échelle.

Intervention n°2

Corinne Valls, Maire de Romainville, revient sur l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires initiée en octobre 2017 pour une période de trois ans dans le quartier des Bas-Pays à Romainville. Elle précise que cette expérimentation volontaire est accompagnée par le Syctom, en ce qui concerne notamment le prix du traitement de ces déchets, et que le but est bien d'étendre cette expérimentation à d'autres territoires.

Elle rappelle, en réponse à l'intervention d'Hélène Zanier, que le Syctom est effectivement composé d'élus du territoire qui, comme elle, aspirent à défendre les intérêts environnementaux du territoire et à tendre vers le zéro déchet. Elle précise que les territoires doivent pouvoir être capables de porter des ambitions plus grandes que celles du Syctom.

Corinne Valls dit avoir été informée que lors de la distribution des bacs de collecte de biodéchets, des foyers du quartier des Bas-Pays ont refusé ce nouveau bac. Ainsi, elle se dit prête mener des actions de terrain au plus près des ménages concernés afin de sensibiliser encore plus aux gestes de tri. Certes,



la ville de Romainville a disposé d'ambassadeurs du tri mais il a été remarqué que les gestes de tri se perdent rapidement.

Elle rappelle que la Ville de Romainville et Est Ensemble se positionnent contre la solution technique n°3, et conclut en expliquant que l'amélioration de la situation actuelle ne sera possible que par la volonté de tous de mieux trier et ainsi de réduire les flux. L'expérimentation dans le quartier des Bas-Pays est une première initiative pour aller plus loin.

Complément du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo informe que le Syctom accompagne également l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires dans deux arrondissements parisiens (le 2ème et le 12ème) et que des difficultés ont été rencontrées dans leur organisation. En effet, de nombreux bacs ont été refusés et des copropriétés ont refusé la collecte. De même, le Syctom accompagne et met en place ce type d'expérimentation sur six autres territoires franciliens.

Par ailleurs, **Martial Lorenzo** fait savoir que l'installation d'Ivry-Paris XIII va voir sa capacité divisée par deux en 2023. En effet, les tonnes d'incinération vont passer de 700 000 à 350 000. De ce fait, si la généralisation du tri des biodéchets n'est pas effective, des déchets seront envoyés à la décharge. Il consent à dire que l'objectif fixé à 22 ou 30 kg par habitant de biodéchets collectés à l'horizon 2023 paraisse pas suffisamment ambitieux, toutefois il s'interroge sur le réalisme de voir l'ensemble des habitants du territoire du Syctom pratiquer ce tri.

Intervention n°3

Une habitante de Romainville déclare s'être portée volontaire pour obtenir un bac de collecte de biodéchets mais s'est vue refuser cette requête puisqu'elle ne fait pas partie de la zone d'expérimentation. Elle encourage les pouvoirs publics à profiter de ce type de comportement volontariste. Aussi, elle suggère d'installer des composteurs dans la ville afin de rapprocher les habitants du tri.

Intervention n°4

Un habitant de Romainville a constaté le débordement des bacs de collecte des déchets alimentaires dans son quartier. Il souhaite connaître la fréquence d'enlèvement de déchets alimentaires.

Intervention n°5

Pierre de Lampugnani se demande pourquoi les habitants parviendraient à trier correctement les déchets alimentaires alors qu'il est admis qu'ils ont des lacunes dans la pratique du tri des collectes sélectives multimatériaux. Il suggère d'augmenter la fréquence d'enlèvement des poubelles de tri et de réduire la fréquence d'enlèvement des poubelles d'ordures ménagères résiduelles afin d'inciter les habitants à mieux trier.

Intervention n°6

Une habitante de Noisy-le-Sec dit déposer ses poubelles sur le territoire situé en face de son domicile et donc sur le territoire de Romainville, et souligne la faible fréquence du ramassage des poubelles de tri. En complément de la présentation de Zero Waste France, elle questionne les prévisions du Syctom, demandant pourquoi celles-ci ne poursuivent pas la tendance à la baisse observée entre 2008 et 2015 à Romainville.

Intervention n°7

Stéphane Weisselberg, élu de la ville de Romainville, explique que l'expérimentation dans le quartier des Bas-Pays pourrait s'étendre géographiquement à l'avenir si des volontaires se manifestent. De même, il informe que les Romainvillois, non concernés par cette expérimentation, ont accès à des



composteurs collectifs. Aussi, il indique que dans le cadre de la gestion de ce dispositif, il est nécessaire que les habitants soient solidaires les uns avec les autres.

Concernant la fréquence de passage d'enlèvement des poubelles de tri, Stéphane Weisselberg répond qu'il faudrait effectivement accroître la fréquence d'enlèvement des poubelles de tri et réduire celle des poubelles des ordures ménagères résiduelles. Ce changement s'effectuera suite aux retours d'expérience de l'expérimentation en cours.

En ce qui concerne la diminution des déchets, il reconnaît qu'il est difficile de savoir si elle a été liée à la crise économique ou à la pratique des habitants. Cette interrogation explique pour lui les prévisions faites par le Syctom.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo ajoute qu'entre le premier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017, une augmentation de la production des ordures ménagères résiduelles a été constatée. L'effet-sortie de la crise économique peut avoir joué un rôle en ce sens.

Intervention n°8

Olivier Sarrabeyrouse, habitant de Noisy-le-Sec, enseignant et directeur d'école, conseiller municipal et conseiller territorial à Est Ensemble, constate que les citoyens, les élus et le Syctom réalisent le même diagnostic, à savoir la nécessité de réduire les déchets à la source. Pourtant, des oppositions apparaissent entre ces trois parties prenantes concernant les moyens pour arriver à cet objectif.

Selon lui, il faut s'appuyer sur les initiatives citoyennes. Lui-même a lancé le tri des biodéchets dans l'école primaire qu'il dirige. Cette initiative a été rendue possible grâce aux subventions du Sitom 93, et aux soutiens d'Environnement 93 et de l'ARIVEM. Aujourd'hui, son école primaire fait partie de l'expérimentation du Syctom. Cette expérimentation va s'étendre à d'autres écoles et, éventuellement, aux collèges du secteur. Les enfants de ces établissements scolaires seront de futurs « éco-citoyens ». Il préconise donc un investissement important sur les mesures incitatives et d'éducation pour faire évoluer les pratiques.

PRESENTATION AU PUBLIC N°3

Pierre Hirtzberger présente les solutions techniques proposées pour le projet.

[Voir présentation mise en ligne sur le site du projet]

ARIVEM

François Mouthon présente le rôle de l'association ARIVEM et son positionnement sur les trois solutions techniques proposées pour le projet en précisant que l'association a participé à l'ensemble des ateliers thématiques.

L'ARIVEM est favorable à la première solution qui consiste en la rénovation de l'installation actuelle en la rendant davantage hermétique afin de maîtriser les nuisances olfactives et en ayant recours au transport fluvial afin de réduire les nuisances en termes de congestion urbaine. L'association est également favorable à l'augmentation des capacités de la chaîne de tri afin d'atteindre les objectifs fixés par la LTECV. Aussi, l'association reconnaît le besoin de modernisation de la déchèterie. En complément de la précédente intervention de Francis Redon, il présente la volonté de l'association de faire de la déchèterie-ressourcerie un modèle, à l'instar du « supermarché inversé » du SMICVAL.



Selon lui, la solution n°2 a été présentée tardivement par le Syctom et le public dispose de peu d'informations à son sujet. Il encourage l'étude approfondie des retours d'expériences au sujet du séchage naturel. Il explique que cette technique consiste à broyer les poubelles en mélange, qui seraient ensuite entreposées dans des hangars de 5 000 mètres carrés, en andain, avec une ventilation traversant ces andains. Pendant quinze jours ces déchets chaufferaient naturellement. Pour lui, les déchets alimentaires seraient broyés, entrainant une dégradation importante et la production de gaz malodorants. Tenant compte du contexte urbain dense, François Mouthon considère que cette solution devrait être davantage explicitée par le Syctom, lui rappelant le précédent projet et les nuisances olfactives qui lui étaient associées.

Concernant la solution n°3, il explique que le Syctom n'emploie pas le terme d'incinérateur mais de chaufferie, mais que cela est égal. Il souligne ensuite le risque éventuel pour les riverains du fait de la production de particules indésirables. Par ailleurs, il rappelle que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que la ville de Pantin demeure la ville la plus polluée de France en 2016. Il conclut en indiquant que l'Ile-de-France dispose de capacités d'incinération en quantité suffisante. En outre, selon l'ARIVEM, les projets urbains locaux prévoient le recours au gaz pour le chauffage urbain, excluant donc l'utilité d'une chaufferie CSR d'appoint.

L'association se positionne donc en faveur de la solution n°1, favorisant une augmentation du tri, en promouvant des activités de recyclage et de réutilisation. Cette solution est considérée comme étant la plus adaptée à un contexte urbain dense.

Salariés du site

Assoumany Mlachahahé fait savoir à l'assistance qu'il faut tenir compte du fait que le centre actuel constitue l'outil de travail de ses salariés. Il rappelle qu'il existe différents types de déchets, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants et les collectes sélectives multimatériaux. Il s'interroge sur le lieu de réception des ordures ménagères résiduelles, si la capacité d'accueil des collectes sélectives est augmentée.

La réunion publique de clôture de la concertation est une réunion importante aux yeux des salariés. Les salariés remercient l'ancien président du Syctom, Hervé Marseille, qui a mis en œuvre la rénovation de l'installation. En effet, depuis 2015, la chaîne de tri répond à des conditions de travail dignes. L'ancien président s'était engagé, au nom du Syctom, à prendre en compte les négociations qui ont déjà été faites entre les salariés et l'actuel exploitant (Valoram) dans le cadre de la prochaine consultation des entreprises. Au regard du respect des conditions de travail, les salariés du site sont favorables à la poursuite de la politique menée par Hervé Marseille.

Les salariés se positionnent en faveur du projet le plus ambitieux en termes d'emplois, le projet intégrant la solution n°3.

Complément du maître d'ouvrage

Jacques Gautier dit s'engager dans la continuité de la politique menée par Hervé Marseille et se souhaite se montrer digne de l'attente des salariés.



TEMPS D'ECHANGES N°3

Interventions n°1

Francis Redon revient sur l'explication de Catherine Boux concernant les objectifs nationaux fixés par la LTECV en demandant comment le Syctom compte appliquer les objectifs régionaux du PRPGD, soulignant que les objectifs du PREDMA n'ont pas été correctement appliqués.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo rappelle que le Syctom aurait subi des sanctions de la part des préfets s'il n'avait pas correctement appliqué le PREDMA. Il ajoute que le Syctom appliquera le PRPGD, que ses activités sont toujours conformes à la réglementation dont elles dépendent.

Concernant l'application de la LTECV, Martial Lorenzo cite Marc Mortureux, Directeur Général de Prévention des Risques (DGPR), qui a reconnu explicitement les difficultés d'application de la LTECV. Il cite également l'exemple de la loi sur l'accessibilité promulguée en 2004 soulignant que la réalité n'a pas été à la hauteur des ambitions de la loi.

Il termine en faisant remarquer que le décret d'application de la LTECV, datant de 2016, a prévu une appréciation territorialisée des objectifs fixés par la loi.

Interventions n°2

Corinne Bord, conseillère régionale, reconnaissant l'aspect sociologique de la gestion des déchets ajoute qu'il s'agit également d'une question économique, rappelant la fonction de Sophie Deschiens. Dans ce sens, elle préconise de construire au mieux la filière de l'économie circulaire et les emplois qui lui sont associés. Elle considère comme légitime de la part du représentant des salariés la position consistant à défendre la solution qui génère le plus d'emplois. En effet, le déchet est une ressource pour cette filière. C'est pourquoi, elle estime qu'il ne faut pas la brûler. La promotion du recyclage et du tri, telle que présentée dans les solutions n°1 et n°2, lui semble satisfaisante.

Néanmoins, elle juge que la solution n°2 n'a pas été présentée dès le début de la concertation préalable et qu'il est difficile de comprendre les corollaires du séchage naturel des déchets. En tant qu'élue régionale et noiséenne, elle soutiendra la solution provoquant le moins de désagréments pour les riverains du site, considérant l'incinération comme antiéconomique.

Sophie Deschiens rappelle qu'en tant que Déléguée régionale à l'Economie circulaire, son rôle inclut la gestion du plan déchet mais aussi des plans énergie, anti-gaspillage alimentaire et enfin méthanisation. Pour déployer l'économie circulaire à l'échelle régionale, il s'agira donc de développer le recyclage et de diminuer de moitié la mise en décharge.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo clarifie les remarques formulées à l'égard de la solution n°2 en expliquant que cette solution a été soumise au public dès le début de la concertation préalable. Il invite donc le public à consulter le dossier de concertation mis à sa disposition dès le 19 juin 2017, disponible sur le site internet du projet.

Il rappelle que le Syctom est maillé au réseau de chauffage urbain et chauffe l'équivalent de 400 000 équivalents-logements, dont des hôpitaux. La valorisation énergétique a donc une valeur économique.



Intervention n°3

Marina Seder Colomina, habitante des Lilas, s'interroge sur l'absence du Conseil régional aux ateliers thématiques, alors que les déchets de près de 10% des Franciliens sont envoyés à Romainville.

Puis, elle constate une certaine ressemblance entre la présentation du Syctom projetée en séance plénière lors de la réunion publique d'ouverture et la présente réunion. Elle regrette que les conclusions des ateliers n'aient pas été suffisamment présentées lors de cette réunion et considère que la réunion publique de clôture ressemble à une réunion de présentation du projet.

Et enfin, elle comptabilise un écart de 90 millions d'euros entre le coût du projet intégrant la première solution et le coût intégrant la troisième solution. Elle suggère que ces millions d'euros soient utilisés pour des investissements à long terme générant davantage d'emplois.

Réponse du maître d'ouvrage

Martial Lorenzo souligne que les ateliers thématiques ont permis de travailler ensemble et d'enregistrer l'ensemble des contributions. Le 21 décembre le Comité syndical du Syctom prendra sa décision en prenant en compte ce qui a été présenté pendant la concertation préalable.

Il explique que la participation du Conseil régional n'était pas nécessairement adaptée à la tenue des ateliers thématiques. De plus, la gouvernance de l'exécutif a connu quelques changements récents. Il note que la Région est représentée à la réunion publique de clôture, rappelant que la commission consultative du plan s'est réunie une unique fois et se réunira à nouveau le jeudi 7 décembre.

Et enfin, il informe qu'il appartient à la puissance publique de décider de la façon selon laquelle est répartit l'argent public.

Intervention n°4

Corinne Buzon, conseillère municipale de Romainville, souhaite orienter le débat autour du réchauffement climatique rappelant que l'ouverture de la COP 23 approche et présente la note suivante :

« Depuis des années des climatologues nous alertent sur le réchauffement climatique et nous avons commencé à en voir les conséquences avec les ouragans monstrueux qui ont eu lieu dernièrement mais aussi la fonte des glaciers. Je citerai Jean Jouzel, membre du GIEC, qui dit qu'il faut faire des efforts avant 2020 pour baisser le réchauffement en dessous de 2 degrés. Le programme des Nations Unies pour l'environnement en est à son 8ème rapport alarmant.

Or les incinérateurs/chaufferies, non seulement sont émetteurs de CO² par les fumées rejetées mais aussi par l'apport de combustible extérieur pour allumer le feu donc, généralement du gaz ou du fioul qui sont issus de ressources fossiles.

Ce n'est donc en aucun cas de la « valorisation énergétique » comme les exploitants voudraient nous le faire croire. Contrairement au discours véhiculé par les exploitants, l'incinération est donc consommatrice de combustible d'origine fossile, fortement émettrice de CO² et contribue de fait au réchauffement climatique.

De plus, notre département, la Seine-Saint-Denis, est un des plus pollués au niveau atmosphérique. La réponse est donc simple, il ne faut plus construire d'incinérateurs, en plus il y en a trop en France (126) comme l'a dit l'ADEME en avril dernier, ceci est également valable pour le projet Syctom d'un méga incinérateur à lvry sur seine.

Il faut choisir, soit on continue comme des autruches la tête dans le sable à faire comme si de rien n'était, soit on agit pour essayer de sauver notre planète qui est bien malade car je ne parle pas non plus de la pollution des sols et des fleuves...

Pour moi, Il n'y a donc pas le choix.



Il faut faire du tri des déchets et du recyclage et tendre vers la réduction des déchets en produisant autrement comme le préconise l'association Zero Waste France et son plan B'OM qui signifie Baisse des ordures ménagères.

C'est donc bien le projet numéro 1 qui s'impose et aucun autre en augmentant le centre de tri et en construisant des unités de recyclage. Et j'approuve en cela également la position de la maire de Romainville qui est contre le projet numéro 3 et souhaiterais connaître sa position sur le projet n°2.

En tout cas sachez que les élus de la République ne doivent pas être les portes paroles des gros groupes financiers mais uniquement ceux de l'humanité. »

Intervention n°5

Corinne Valls répond à l'interpellation de Corinne Buzon concernant sa position sur la solution n°2, en rappelant que cette solution a toujours fait partie des éléments soumis à la concertation préalable depuis son lancement. Jugeant qu'elle ne dispose pour le moment d'éléments d'information suffisants permettant sa compréhension, Corinne Valls dit qu'elle conservera son vote en faveur de la solution n°1 jusqu'à l'obtention de réponses satisfaisantes à ses interrogations au sujet de la solution n°2. Et enfin, elle suggère de nouveau au Syctom de proposer aux élus une visite d'un centre de traitement mettant en œuvre une solution technique analogue au séchage naturel prévu dans le cadre de la solution n°2.

Réponse du maître d'ouvrage

En réaction à la note lue par Corinne Buzon, **Jacques Gautier** refuse d'entendre que les élus seraient vendus à des groupes financiers, d'autant plus que ces propos sont tenus par une élue.

Intervention n°6

Une habitante de Romainville demande quand les citoyens pourront disposer d'informations précises sur la solution n°2.

Intervention n°7

Corinne Valls répond que la municipalité communiquera ces informations dès qu'elle les aura en sa possession. La ville de Romainville et Est Ensemble ont toujours donné leurs positions sur les trois solutions. Elle complète en disant qu'au sein du Conseil communautaire d'Est Ensemble, les élus seront amenés à débattre à nouveau, que le Conseil communautaire est ouvert au public, et que tous pourront le suivre pour obtenir des informations.

Intervention n°8

Une riveraine demande des explications concernant la production de pulpe à partir des biodéchets et souhaite savoir si ce procédé génère des nuisances olfactives.

Réponse du maître d'ouvrage

Pierre Hirtzberger explique qu'est prévue, dans le cadre du projet, la réception de 40 000 tonnes de biodéchets sur site. Ces déchets doivent être stabilisés afin d'éviter la création d'odeurs. Pour cela, une pulpe serait produite par un système de broyage. Les déchets sont déferraillés, mélangés à de l'eau et ensuite hygiénisés. Cette pulpe ne sera pas traitée sur place, elle sera placée dans des conteneurs-citernes puis chargée dans des barges.

En revanche, le Syctom prévoit le traitement sur place par simple compostage d'environ 5% des déchets alimentaires qui seront reçus sur site, afin de produire un compost normé qui sera mis à la disposition de la population locale qui en exprimera le besoin, et des services techniques des communes.



En conclusion, la pulpe est un moyen de conditionner les déchets alimentaires dans de bonnes conditions évitant la production d'odeurs.

Intervention n°9

Une riveraine demande qui prendra précisément la décision le 21 décembre et qui représentera les citoyens.

Réponse du maître d'ouvrage

Jacques Gautier répond que la décision appartient au Syctom au travers de chacun de ses élus siégeant au sein du Comité syndical, représentant donc les intérêts du territoire et des citoyens.

Le Président du Syctom rappelle que le traitement des déchets alimentaires ne se fera pas sur le site dans le cadre du projet, c'est pourquoi le Syctom a trouvé une solution pour l'acheminer ailleurs sans qu'il ne produise de nuisances olfactives.

Intervention n°10

Un habitant de Pantin regrette l'absence de représentants de la ville de Pantin à la réunion publique soulignant que le projet comporte d'importants enjeux locaux et qu'il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour repenser la gestion des déchets. Il suggère la mise en place d'un « plan Marshall » qui comprendraient de nombreux moyens destinés à l'éducation des populations. Même s'il reconnaît que cela prendra plusieurs années, il juge que la véritable solution pérenne demeure le tri sélectif à la source.

Intervention n°11

Une habitante de Pantin regrette également l'absence des élus de sa ville et répond à la remarque de Monsieur Gautier concernant la volonté des habitants de voir ses déchets traiter ailleurs. Elle fait savoir que ce sont les habitants du territoire qui doivent décider, qu'il s'agit de mettre en valeur leur lieu de vie, tout en étant audacieux. Elle est en faveur de la mise en place d'un « plan Marshall » et de la solution n°1. De même, elle aspire à l'ajout de poubelles de tri. Elle encourage une dynamique plus ambitieuse.

Interventions n°12

Suite à la remarque de Marina Seder Colomina spécifiant que la présentation de la réunion publique de clôture était similaire à celle de la réunion publique d'ouverture, **un riverain** demande au Président du Syctom ce qui sera réellement proposé au vote, suite à une concertation qu'il juge « bidon ».

Réponse du maître d'ouvrage

Jacques Gautier explique que la décision appartient à tous les élus siégeant au Comité syndical. Le Syctom a pris acte de l'opposition à la solution n°3 d'Est Ensemble et de certaines associations locales et rappelle que la solution n°1 ne résout pas le problème du traitement de déchets. S'il n'existait pas de centre de valorisation sur le territoire du Syctom, les déchets resteraient en décharge. Il insiste enfin sur le fait que les déchets sont présents et qu'il faut les traiter, tout en maintenant des efforts en matière de prévention et de sensibilisation.

Pour le traitement des fermentescibles, il n'y a que deux types de process possibles, à savoir le compostage et la méthanisation. Jacques Gautier mentionne la visite qu'il a réalisée dans un centre produisant du biogaz permettant de faire circuler des véhicules. Il s'agit d'une piste de valorisation, même si ce n'est pas une solution miracle. Il prend également l'exemple de l'actuel gouvernement réalisant que les délais concernant la fermeture et la réduction à 50% des centrales nucléaires ne seront pas tenus.



Intervention n°13

Une habitante de Romainville est étonnée de la manière selon laquelle sont présentées les différentes solutions techniques. Elle se demande pourquoi la solution n°1 a été présentée par le Syctom si ce dernier n'y était pas favorable. De plus, la solution n°3 n'étant pas acceptable socialement, il lui semble qu'il ne reste que la solution technique n°2. Elle craint que la concertation n'ait ressemblé « qu'à une mascarade ».

Intervention n°14

Gianni Carrozza, habitant de Noisy-le-Sec, admet qu'il n'y a pas de solution miracle. Toutefois, il y a des solutions correctes qui peuvent améliorer la qualité de vie et ne pas représenter des dépenses publiques destinées à des infrastructures qui ne dureront que quelques décennies.

Il n'est pas favorable au traitement des déchets sur site, mais n'est pas hostile à l'envoi des déchets vers d'autres territoires.

Il termine en disant qu'il n'est pas possible de proposer un modèle d'incinération produisant des nuisances olfactives sur un territoire en pleine densification urbaine telle que la Seine-Saint-Denis et soumet l'idée d'envoyer les déchets à composter en zone rurale.

PRÉSENTATION AU PUBLIC N°4

Martial Lorenzo présente les prochaines étapes de la concertation préalable et du projet.

Intervention n°15

Sabine Rubin, députée de la 9^{ème} circonscription de Seine-Saint-Denis dit avoir été particulièrement attentive à l'ensemble des échanges tenus lors de la concertation préalable et partager de nombreux avis exprimés. Elle rappelle avoir assisté à la réunion publique d'ouverture et juge que le débat s'est enrichi, même si les solutions n'ont pas beaucoup évolué. Elle attend également des compléments concernant la technique du séchage naturel prévu dans le cadre de la solution OMR n°2.

Sabine Rubin salue la dynamique volontaire du territoire et reste vigilante quant à la suite du projet ainsi qu'à la justification précise de la solution retenue.

CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Jacques Gautier précise que le Syctom prend acte des différentes positions présentées lors de la réunion publique précisant qu'il appartient désormais au Syctom d'apporter les précisions et les informations nécessaires pour que les élus puissent prendre leur décision en toute connaissance des tenants et des aboutissants de chaque solution. Il assure que les élus ne voteront pas une solution inadaptée au territoire et propose d'étudier la faisabilité d'une visite d'installation mettant en œuvre une solution technique analogue au séchage naturel.

Et enfin, Jacques Gautier remercie Monsieur le Maire de Bobigny, Madame la Maire de Romainville, les élus ainsi que l'ensemble des participants présents et clôt la réunion.

[La réunion publique se termine à 22h45.]